

Relevé des décisions prises à la réunion du Conseil d'administration du BCMPE le mardi 25 juin 2020 à 10 heures

Excusés : Janine WYSS, Eric BOUILLERET

Reprise des tournois de régularité du BCMPE le mercredi 19 Aout 2020, les Clubs de Gradignan et du Bouscat ont été informés : leurs joueurs bénéficieront du tarif « membre » tant qu'ils seront fermés à partir de cette date. L'intégralité du présent CA est consacrée à l'analyse des dispositions qui seront prises à la réouverture compte tenu des contraintes sanitaires imposées aux clubs de bridge.

1. Décisions relatives à l'aménagement des salons de jeu :

- Il n'y aura qu'un seul tournoi par après-midi jusqu'au 28 aout
- L'accueil se fera dans le couloir d'accès au grand salon par 2 personnes sur 2 tables équipées d'un écran plexiglas de protection (Jean-Pierre en propose 1 qu'il a déjà acquis et fabriqué)
- Ces tables seront pourvues d'un flacon de gel hydroalcoolique (approvisionnement AM) indépendamment du distributeur déjà acheté, à placer bien en vue à l'entrée du couloir.
- L'accueil vend les tickets et pointe la présence des joueurs dans la liste de participation éditée à l'aide du programme de gestion de l'accueil. Deux colonnes y ont été ajoutées pour mentionner si le joueur paye par ticket ou par étoiles,
- Aucun changement dans l'aménagement du grand salon puisque le port du masque est obligatoire debout et assis à la table,
- La climatisation est arrêtée pour la ménager (afin que son état fragile ne compromette pas le fonctionnement du chauffage cet hiver) et pour éviter le brassage d'air (exigence sanitaire).
- Le grand salon fera l'objet d'un nettoyage approfondi chaque lundi et d'une désinfection après chaque tournoi par la société de service ANIZA pour un cout de 245 € par semaine, jusqu'au 30 septembre, date à laquelle le Comité devrait rouvrir avec le service habituel de nettoyage.
- Les détenteurs de clés d'accès sont : Gérard, Justine, Anne-Marie Rabbe, Christian et Bertrand. Ils ouvriront le Club à 13 heures 30
- La préparation des étuis se fera les après-midis de tournoi, au moins 3 jours avant leur utilisation,
- Une affiche exposant les obligations des joueurs sera placée bien en vue à l'entrée de la Maison du Bridge ; elle sera également envoyée par email à tous les joueurs. Et nous réfléchissons sur la nécessité de demander une signature d'acceptation de ces obligations aux joueurs.

2. Dispositions relatives à l'aménagement des toilettes :

L'obligation de désinfecter les lunettes des toilettes après chaque usage conduit à n'utiliser que les toilettes « handicapés » dotées de lingettes désinfectantes. Les autres seront condamnées exceptés les urinoirs côté hommes. Françoise s'occupe de leur approvisionnement.

Les joueurs devront se laver les mains au gel après être sortis des toilettes

3. Décisions relatives aux joueurs :

- Les joueurs devront s'inscrire par email ou par téléphone pour le tournoi souhaité entre la veille au soir 20h et le matin du jour concerné impérativement avant midi.
- Les joueurs devront se munir : d'un masque, d'une bouteille de gel hydroalcoolique individuelle (à utiliser pendant le tournoi à chaque changement de position), d'un stylo pour noter leurs résultats, et si possible d'une boîte à enchères portative personnelle,
- Ils devront passer à l'accueil entre 13 heures 45 et 14 heures 10 pour confirmer leur inscription, donner leur ticket ou les étoiles et prendre connaissance de leur placement,
- L'achat de tickets se fera exclusivement par 3 pour 10 € ou par 10 pour 30 € uniquement en billet de banque, chèque ou terminal de paiement bancaire si son acquisition peut être menée à bien cet été (Gérard fait une étude de marché avec Bertrand). Toute pièce de monnaie est bannie pour des raisons d'hygiène.
- Le paiement par étoile va être progressivement dématérialisé : reprise de l'encours, publication des étoiles gagnées par les joueurs, le capital « étoiles » détenu par les joueurs figurera dans la liste de placement de l'accueil pour être utilisé en droit de participation.
- Toutes ces dispositions sont destinées à éliminer le maximum de manipulations (cause sanitaire) tel que le paiement à la table par enveloppe.
- Si, par les inscriptions du matin, il y a risque de passer à deux sections (exemple 32 paires inscrites soit 16 tables), le programme d'accueil permettra de forcer à 2 sections.
- Aucun groupe de discussion ne sera toléré à l'intérieur de la MDB
- Tout manquement à ces dispositions sera sanctionné par l'interdiction de participer au tournoi du jour ou plus si récidive.

Points Divers :

L'assemblée générale est repoussée à octobre si les conditions sanitaires le permettent.
2 postes de commissaires sont vacants, 5 renouvellements sont à faire voter

L'exercice comptable a été clôturé normalement le 31 mai ; il fait ressortir un résultat d'exploitation positif d'un peu plus de 3000 €.

Un email explicatif sera envoyé à tous les joueurs par Gérard.



GERARD CANTOU

